

La vie infernale des greffiers du tribunal de la jeunesse

■ Ceux de Bruxelles sont en sous-effectifs. Visite guidée avec la chef d'un service très secoué.

Reportage Jean-Claude Matgen

Ergothérapeute de formation, Carole Adriaens est devenue, un peu par hasard, greffière au tribunal de la jeunesse francophone de Bruxelles. Elle est aujourd'hui greffière en chef faisant fonction. A l'heure où vous lirez ces lignes, la jeune femme sera peut-être devenue mère pour la deuxième fois.

Quand nous l'avons rencontrée, elle se réjouissait de cet accouchement imminent. Elle nourrissait cependant aussi un certain complexe de culpabilité car son congé de maternité compliquera un peu plus encore la vie d'un service très malmené et qu'elle a vu se dégrader en deux ans d'activité.

Temps partiels, malades, candidats au départ

C'est la situation particulièrement précaire du greffe (qui travaille désormais à guichets fermés l'après-midi, ce qui complique la vie des avocats et des justiciables) qui a incité les juges de la jeunesse bruxellois à menacer de libérer les mineurs détenus comparaisant devant eux à partir du 15 octobre. La mesure a été suspendue (voir ci-contre) mais le quotidien de Carole Adriaens et de ceux qui travaillent à ses côtés demeure difficile.

"Il existe à Bruxelles 13 bureaux de juges de la jeunesse. Chaque juge est censé disposer de l'aide d'un greffier et d'un employé. Or, il

manque un greffier, ce qui a conduit à la fermeture d'une chambre, et il n'y a que sept employés, dont un à temps partiel. Ils jonglent donc entre deux cabinets, sachant que chaque cabinet traite 250 dossiers par an, répondent au téléphone sous deux casquettes, etc. Il y a de quoi devenir neurasthénique."

A côté de ce dispositif, existe un greffe central. Son cadre théorique est de 12 équivalents temps plein. *"Or, nous ne sommes que 7. Certes, 10 personnes travaillent au greffe mais 7 le font à temps partiel"*, observe la chef.

A quoi attribuer cette pénurie de main-d'œuvre?

"Plusieurs greffiers sont partis et n'ont pas été remplacés, explique Carole Adriaens. D'autres, qui viennent de loin, demandent leur mutation. D'autres encore ne résistent pas à la charge de travail et tombent malades." Et puis, malgré la scission de l'arrondissement judiciaire qui fait que tout le monde "fonctionne" dans sa langue, il y a cet examen de néerlandais très exigeant qui bloque les nominations de certains.

La plume du juge

Les greffiers jouent pourtant un rôle essentiel à tous les stades de la procédure: l'ouverture et la tenue des dossiers, la vérification des pièces requises par la loi, la tenue des plannings des audiences, la mise au point finale des jugements sont de leur ressort. Ils abattent aussi un important travail administratif et leur présence est requise aux audiences dont ils tiennent le procès-verbal. *"Nous sommes en quelque*

sorte la plume du juge, commente M^{me} Adriaens, mais nous ne sommes plus assez nombreux pour accomplir toutes nos tâches".

Travailler dans l'urgence

La vie du tribunal peut être trépidante. *"Il ne faut pas seulement accueillir les parents et les avocats, effectuer notre boulot administratif, il faut aussi traiter les cas des mineurs délinquants et des mineurs en danger, ce qui se fait souvent dans l'urgence."*

Lorsqu'un service d'aide de la jeunesse ne sait plus comment s'occuper d'un jeune, il demande l'intervention du juge, via le parquet. Il faut répondre présent sans tarder. Lorsqu'un hôpital appelle pour signaler un cas grave de maltraitance, il faut agir vite pour protéger le mineur, souvent très jeune. Lorsqu'un mineur commet un

fait grave, il doit être pris en charge sans délai. *"Cela crée un stress important d'autant plus difficile à gérer que nous sommes en sous-effectifs"*, commente Carole Adriaens.

Ce matin pourtant, les longs couloirs assez impersonnels du tribunal sont calmes. Dans les salles d'attente, des parents côtoient des avocats. Ils seront bientôt reçus par le juge. Certains bureaux sont vides. *"Les juges et les greffiers sont à l'audience"*, explique notre interlocutrice, qui ajoute: *"Certains jours, les couloirs résonnent des cris de détresse de jeunes à qui on vient d'annoncer leur placement ou de mères qui sont soudain confrontées à la délinquance de leur fils. Cela aussi est difficile à vivre"*.

"Cela crée un stress d'autant plus difficile à gérer que nous sommes en sous-effectifs."

CAROLE ADRIAENS

Détente

Les juges calment le jeu

Menace repoussée.

Les juges de la jeunesse du tribunal de première instance francophone de Bruxelles ont décidé, mercredi, de suspendre l'action de libération systématique de tous

les mineurs détenus qu'ils envisageaient de mener à partir de ce jeudi. Une délégation a été reçue par le cabinet du ministre de la Justice Koen Geens (CD&V). La publication de places complémentaires a été annoncée et d'autres solutions ont été avancées pour faire face au manque criant de greffiers et

d'employés de greffe (voir ci-contre). L'engagement de nouveaux greffiers prendra du temps et les conditions de travail risquent de demeurer difficiles, relèvent les juges, qui demeurent donc vigilants. Si, d'ici le 15 décembre, rien n'a changé, leur menace reprendra cours. J.-C. M.